

ENVOI PAR COURRIEL

323

DQ11

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

Québec, le 29 octobre 2015

6211-24-077

Monsieur Nicolas Grondin
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e av. Ouest, bureau A-422
Québec (Québec) GIH 6R1

Objet : Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 20 et 21 octobre sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

- Selon le Ministère, sur quelles bases ou selon quels critères est-il déterminé que le milieu local détient une participation représentant 50 % ou plus du contrôle du projet de parc éolien, tel qu'exigé dans le décret numéro 1149-2013?

Vos réponses doivent être acheminées, le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant ainsi au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leurs mémoires. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici 30 octobre 2015.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lyrída Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission